Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_190-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/190

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CAF DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_190-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/190

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CAF DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération 2003/50 du 10 octobre 2003, approuvant la signature du contrat enfance et du contrat temps libre jeunes avec la CAF,

Vu la délibération 2018/138 du 13 novembre 2018 approuvant la signature du contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF de la Gironde,

Vu le projet de convention présenté ci-joint,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En octobre 2007, la Communauté de Communes de Montesquieu a créé « 1,2,3 soleil... », lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Le projet de fonctionnement a été travaillé avec les différents partenaires et organismes du secteur de la petite enfance. Il permet d'engager le soutien technique et financier de la CAF, formalisé par une convention de partenariat d'une durée de quatre ans.

A chaque échéance, il est nécessaire d'élaborer un nouveau projet de fonctionnement qui prenne en compte les évolutions territoriales, pour bénéficier des prestations de la CAF.

C'est dans cette perspective que le projet de fonctionnement 2022-2025 a été élaboré, il s'articulera avec la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le LAEP est un moyen pour la CCM de mettre en œuvre sa politique petite-enfance et notamment répondre aux demandes des familles sur le soutien à la parentalité. En effet, les nouvelles populations qui s'installent sur le territoire s'inscrivent souvent dans un schéma familial où les parents sont tous deux en activité, avec des besoins d'accueil pour leurs enfants, sans attaches familiales ou amicales. Ils sont donc très en demande de lieux favorisant les échanges autour de la petite enfance et des questions de parentalité.

Ce service, présenté à toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil lors des rendez-vous à la permanence petite enfance, répond bien à leurs demandes. En effet, le LAEP est un service gratuit destiné aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un proche. Lieu de soutien à la parentalité, les parents s'y rendent pour échanger entre eux des préoccupations concernant les enfants et, passer un moment de détente dans un espace adapté. Il est encadré par deux professionnelles petite enfance (éducatrice de jeunes enfants et psychologue) et fonctionne en itinérance sur quatre communes du territoire, Cabanac et Villagrains, Saint Médard d'Eyrans, Saint Selve et Saucats.

Il rend compte de la fréquentation du LAEP qui a augmenté ces dernières années du fait du nombre toujours croissant des familles avec de jeunes enfants sur la CCM. Ainsi, en 2021, malgré le contexte sanitaire, 76 enfants ont fréquenté le LAEP, ce qui représente 45 nouvelles familles.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_190-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/190

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CAF DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CAF et tout document y afférent,
- Autorise Monsieur le Président à demander les subventions aux différents partenaires permettant le développement du Lieu d'accueil enfants-parents,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2022 et les prévoit sur les budgets suivants.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_190-DE